



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 mars 2022, à 16 h 35, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et monsieur Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 mars 2022, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1^o Approbation de l'ordre du jour; (2022-056)
 - 2^o Fermeture de rues - activité réjouissance fin de pandémie
-

2022-056

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 7 mars 2022 à 16 h 35.

2022-057

FERMETURE DE RUES – ACTIVITÉ RÉJOUISSANCE FIN DE PANDÉMIE

CONSIDÉRANT que les élus désirent souligner et se réjouir de la fin de la pandémie actuelle par la tenue d'une activité festive extérieure dans le stationnement de l'hôtel de ville, le dimanche 13 mars 2022;

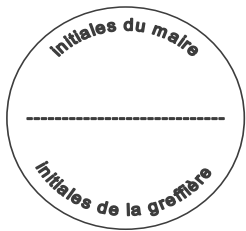
CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité familiale avec la présence de camions incendie, jeux, distribution de breuvages, présence du kiosque du Festival de la galette de sarrasin, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser la fermeture de parties de rues dans le cadre de cette activité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;



D'AUTORISER la tenue de cette activité le dimanche 13 mars 2022 à compter de midi et les dépenses qui s'y rattachent;

AUTORISER la fermeture des rues Saint-Antoine entre l'avenue Saint-Laurent et l'avenue Sainte-Élisabeth et l'avenue Sainte-Élisabeth entre la rue Saint-Antoine et la sortie de la Caisse Desjardins, le dimanche 13 mars 2022 de 11 h à 17 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 40.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE